LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

VEOLIA EAU Centre-Est

Condamnée pour discrimination

Le 23 octobre 2012, nous vous écrivions que la Direction Centre-Est avait été condamnée pour **discrimination et répression syndicale** à l'encontre de notre militant, Rodolphe KALMAR. Vous retrouverez l'article de notre *Info du Mardi* de l'époque en flashant le QR Code :

Pourtant, la Direction Régionale Centre-Est ne s'avoua pas vaincue et tenta un ultime recours : le **pourvoi en cassation**. Elle persévérait ainsi dans son entêtement à vouloir faire croire au monde qu'elle était exemplaire, qu'elle respectait les délégués syndicaux, le Code du travail et nos accords d'entreprise. Mais pour la CFDT, nous ne nous trompons pas : c'est également de la **responsabilité de la Direction Nationale de l'époque,** qui n'a rien fait pour stopper cet acharnement…

Enfin, le 5 février 2014 : ***VICTOIRE !*** La Cours de cassation rendait son verdict : la **discrimination syndicale**, qui constituait le plus gros de l'action en justice, **est définitivement avérée** et plus aucun recours n'est possible sur ce point. La Cours a néanmoins pointé quelques erreurs de droit qui avaient permis de valider la **répression syndicale** et devront faire l'objet d'une nouvelle audience de **jugement en appel**, dans les mois qui viennent.

Ce **jugement historique** marque la fin d'une action engagée il y a maintenant 5 ans. C'est la victoire d'une Section syndicale soudée, du syndicat INTERCO CFDT du Rhône et de sa fédération, qui ont qui ont su soutenir son délégué malmené. **La nouvelle Direction Nationale** pourrait encore faire un geste salutaire, en ouvrant un vrai dialogue pour faire cesser ce qui reste du litige... mais le fera-t-elle ? Nous le verrons dans les prochains jours…

Au-delà du cas personnel de notre délégué régional, la CFDT souhaite que cette **affaire exemplaire** rappelle aux dirigeants, quels que soient leurs niveaux hiérarchiques, quelles sont leurs responsabilités sociales et qu'ils doivent faire respecter les droits fondamentaux à tous les niveaux de l'entreprise et ne pas discriminer.

Nous revendiquons qu'un représentant du personnel ait la même progression de carrière et de salaire que ses collègues de travail, ni plus, ni moins ! Nous exigeons qu'aucune discrimination ou pression ne reste sans conséquence pour celui qui l'exerce. Nous plaidons pour que seul le dialogue et la négociation soient la règle pour tous.

LIENS DE SANG AU SEIN DU CAPITALISME FRANCAIS

En suivant le lien ci-dessous, vous accèderez à une carte interactive qui éclaire de manière édifiante sur les liens multiples tissés entre les Conseils d'Administration des sociétés du CAC 40, produite par le magazine *Alternatives Economiques* :

http://www.alternatives-economiques.fr/fic_bdd/article_pdf_fichier/1274372604_cac40_3.swf

Adresse nationale : CFDT UES Veolia Eau - Générale des Eaux – 21, rue La Boétie 75008 PARIS
Tél. : 01.49.24.31.29 - Fax : 01.49.24.30.98 - Internet : www.gde-cfdt.com - Courriel : secretariat-cfdt-national.eau-siege@veolia.com

Que s'est-il passé la semaine dernière au sein de notre UES ?

Tout d'abord, la dernière réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) s'est tenue le 18 février. Les mouchoirs étaient de sortie pour la Direction. Retenons surtout qu'il n'y a rien à retenir, que l'éternelle «variable d'ajustement» reste les salariés. Rien n'a changé depuis la dernière NAO dans les grandes lignes.

La Direction ne donne pas suite à sa proposition de NAO pluriannuelle :

- *n'a pas trouvé de dispositif technique (sauf à refaire un accord d'intéressement…) ;*
- *n'a pas trouvé un indicateur, lisible et acceptable, qui pourrait traduire sur l'année la performance, l'évolution ou les progrès de l'entreprise.*

Employés/Ouvriers – Techniciens – Agents de Maitrise – Cadres indiciaires

- Dispositions Générales :
  - *Augmentation de 0.3% de la valeur du point UES pour les indiciaires ;*
  - *Revalorisation de 0.7% des indemnités (travaux sales, pénibles ou durs, taux journalier de la prime de conduite de véhicule, indemnités de repas, allocation enfant à charge).*
- Augmentations individuelles :
  - *0.5% de la masse salariale indiciaire.*

Cadres en rémunération fixe avec prime variable éventuelle

- *2% pour les augmentations individuelles de la part fixe ;*
- *Augmentation de 2% de l'enveloppe globale par rapport à 2013.*

Journée de solidarité

- *Soit prise d'un jour de réduction de temps de travail ;*
- *Soit prise d'un jour de congé.*

Participation

« L'année 2013 n'est pas une bonne année », dixit M. PORCEL. Elle sera en retrait par rapport à la Participation versée au titre de l'année 2012, soit 7.5 M€ contre 9 M€. Chiffres non confirmés à ce jour.

Intéressement

Les éléments pris en compte permettent de prévoir un intéressement de 25 M€ au titre de l'année 2013, contre 20 M€ versés au titre de l'année 2012.

Concernant la Participation et l'Intéressement, nous avons pu lire ici ou là de la part de nos amis de la CGT que c'était *de la faute* de la CFDT si les salariés avaient finalement un peu de pouvoir d'achat par ce biais. La CFDT rassure tout de suite la CGT : ~~et~~ nous avons bien compris que c'était *grâce* à la CFDT. D'ailleurs, elle a oublié d'associer la CFE/CGC à cette démarche responsable… mais c'est probablement un oubli.

Nous n'allons pas refaire ici la démonstration du bien-fondé de notre signature, nous invitons celles et ceux qui le souhaitent à relire notre *Info du Mardi n°266* en flashant le QR code ci-contre :

Par contre, les salariés n'ont toujours pas perçu le moindre centime de l'Intéressement *Hellébore* issu du conflit NAO il y a deux ans et signé par la CGT…

Le 19 février, nous avons entamé les négociations d'un «accord de méthode» afin de négocier, si cela s'avère nécessaire pour la CFDT, un PSE/PDV. La CFDT demande toujours, depuis plus d'un an, les fondements économiques à la mise en place du *Plan HELLEBORE*, avec sa continuité débouchant sur un Plan Social. La dernière réunion sur cet accord a lieu aujourd'hui. Nous nous sommes appuyés sur les compétences d'un avocat expert juridique en la matière.

En tout état de cause, une intersyndicale semblait se dessiner à la demande de la CGT et à laquelle la CFDT avait répondu favorablement. Pour preuve, nous avons déjà tenu une réunion préparatoire intersyndicale dans les locaux de la CFDT, au cours de laquelle nous avions proposé pour l'ensemble des syndicats d'être assisté et conseillé par Maitre H-J. LEGRAND.

Quelle fut notre surprise quand nous avons lu en Région Centre-Ouest (Région du secrétaire du CCE, présent à notre réunion…) un tract CGT qui mettait au pilori la CFDT et pire, nous mettait au même niveau que le MEDEF, suite à la signature de l'Accord national interprofessionnel (ANI) ! Nous estimons que cette attitude est irresponsable vis-à-vis des salariés que nous représentons tous et cache probablement une fuite en avant...

Ce que nous allons tous vivre mérite mieux que de basses polémiques syndicales stériles. Il ne s'agit pas de prononcer de belles paroles de syndicaliste responsable à Paris et de faire tout le contraire en Régions : quand on trace une ligne, on s'y tient, c'est juste une question d'honnêteté entre-nous. *À suivre… Nous nous exprimerons semaine prochaine.*

Informer, revendiquer, négocier… Votez CFDT.

Portail Cfdt

Adresse nationale : CFDT UES Veolia Eau - Générale des Eaux – 21, rue La Boétie 75008 PARIS
Tél. : 01.49.24.31.29 - Fax : 01.49.24.30.98 - Internet : www.gde-cfdt.com - Courriel : secretariat-cfdt-national.eau-siege@veolia.com